



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 05/21
Installation des autorités communales
législature 2021-2026
mercredi 16 juin 2021 à 19 h 00
à l'auditoire 350-351 du bâtiment
Amphimax de l'UNIL

Partie administrative

Présidence : Mme Carmen Fankhauser, Présidente du Conseil communal élue pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Appel : **60** membres élus
55 membres présents
5 membres excusés : MM. Allemann, Guillot, Jatton, Mordasini et Salina

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme la Présidente : Mes remerciements vont en premier lieu à Madame la Préfète pour son allocution à l'occasion de cette séance d'ouverture de la législature 2021 – 2026.

Ensuite, je tiens à vous remercier pour votre élection ou réélection et à souhaiter la cordiale bienvenue aux personnes fraîchement élues. Je remercie également le président sortant, Michel Racine, pour son travail et sa collaboration.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant comme votre Présidente pour cette première année de la nouvelle Législature. Notre village se densifie et se diversifie de par sa population et sa structure politique. Ainsi, je suis enchantée de compter 2 partis complémentaires à notre cadre politique.

En tant que représentants des habitants de St-Sulpice, je vous invite toutes et tous à collaborer dans la transparence et la bienveillance pour le bon déroulement de nos futures séances et aux propos qui y seront échangés.

6) Election des 1^{er} et 2^{ème} Vice-Président.e.s pour l'année 2021-2022

Le 26 mai 2021 a eu lieu la réunion des présidents des groupes politiques pour la répartition des sièges dans les commissions et les présidences du Conseil communal pour la Législature 2021-2026. Les 4 partis représentés à St-Sulpice durant cette législature ont convenu de la répartition suivante, sur les 5 ans de législature :

- 2 fois L'ASSE
- 1 fois les SCD
- 1 fois Les Verts
- 1 fois le PLR

M. Simon Hostettler, pour le PLR, nous propose M. Olivier Chabanel comme **premier Vice-Président**.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Chabanel accepte.

M. Chabanel est élu tacitement et félicité.

M. Rémy Pache, pour les SCD, nous propose M. Cyril Golaz comme **deuxième Vice-Président**.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Golaz accepte.

M. Golaz est élu tacitement et félicité.

7) Election des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant.e.s pour l'année 2021-2022

L'ASSE nous propose Mme Nadine Reichenthal et M. Giorgio Pietramaggiore comme **scrutateurs**.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Reichenthal et M. Pietramaggiore acceptent

Mme Nadine Reichenthal et M. Giorgio Pietramaggiore sont élus tacitement et félicités.

Le PLR nous propose M. John Gobbi et M. Simon Hostettler comme **scrutateurs suppléants**.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. John Gobbi et M. Simon Hostettler acceptent.

M. John Gobbi et M. Simon Hostettler sont élus tacitement et félicités.

8) Nomination des commissions permanentes

La Répartition des sièges en calculée en fonction des forces en présence (basé sur le nombre de sièges de chaque parti au Conseil Communal, applicable par analogie pour toute autre taille de commission) :

Commissions à 7	ASSE (0.4554) = 3.19	3 sièges
	SCD (0.2852) = 2	2 sièges
	Verts (0.1493) = 1.04	1 siège
	PLR (0.1101) = 0.77	1 siège

Commissions à 5	ASSE – 2.28	2 sièges
	SCD – 1.43	1sièges
	Verts – 0.75	1 siège
	PLR – 0.55	1 siège

Selon les résultats suivants :

- ASSE 45.54%
- SCD 28.52%
- Les Vert-e-s 14.93%
- PLR 11.01%

Tous les membres sont élus par élection tacite selon l'article 12 du règlement communal.

Pour la commission de gestion et des finances

Les SCD présentent M. Rémy Pache en tant que président de la commission et ce dernier accepte.

Le PLR présente MM. Stephen Richards et John Gobbi et ces derniers acceptent.

L'ASSE présente Mme Anaëlle Urio et MM. Hans-Jörg Hirsch et Michael Hauschild et ces derniers acceptent.

Les Verts présentent M. Jean-Pierre Jaton.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les candidats pressentis sont tacitement nommés à l'exception de M. Jaton, absent, qui sera élu après son assermentation. Les membres de la commission sont félicités.

Pour la commission d'épuration

Le PLR présente M. Simon Hostettler en tant que président de la commission et ce dernier accepte.

Les SCD présentent MM. Jean-Michel Jungen et Yves Allemann et M. Jungen accepte.

L'ASSE présente MM. Olivier Chappuis, Edouard Cattin et Nicolas Mermoud et ces derniers acceptent.

Les Verts présentent M. Yasser Baddour et ce dernier accepte.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les candidats pressentis sont tacitement nommés à l'exception de M. Allemann, absent, qui sera élu après son assermentation. Les membres de la commission sont félicités

Pour la commission immobilière

L'ASSE présente M. Laurent Mouvet, en tant que président de la commission, Mme Nathalie Aebischer et M. David-André Knüsel et ces derniers acceptent.

Les SCD présentent Mme Diane Burrus et M. Marcelo Bidinost et ces derniers acceptent.

Le PLR présente M. Bernard Montavon et ce dernier accepte.

Les Verts présentent M. Stéphane Lévy et ce dernier accepte.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les candidats pressentis sont tacitement nommés et félicités.

Pour la commission du Laviou

Les Verts présentent M. Etienne Vermeulen, en tant que président de la commission, et ce dernier accepte.

L'ASSE présente Mme Roxane Berner et MM. Robert Plass et Benito Quintas et cette dernière et ces derniers acceptent.

Les SCD présentent MM. Yves Allemann et Rolf Gygax et M. Gygax accepte.

Le PLR présente M. Stéphane Billeter et ce dernier accepte.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les candidats pressentis sont tacitement nommés à l'exception de M. Allemann, absent, qui sera élu après son assermentation. Les membres de la commission sont félicités

Pour la commission de recours en matière d'impôts

L'ASSE présente M. David-André Knüsel, en tant que président de la commission et M. Jacques Equey et ces derniers acceptent.

Les SCD présentent Mme Linda Richards et cette dernière accepte.

Le PLR présente M. Jean-Maurice Mordasini.

Les Verts présentent M. Jean Oberhänsli et ce dernier accepte.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les candidats pressentis sont tacitement nommés à l'exception de M. Mordasini, absent, qui sera élu après son assermentation. Les membres de la commission sont félicités

9) Nomination des délégués aux associations intercommunales et autres représentations

Pour le conseil intercommunal de l'Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL)

Le PLR présente M. John Gobbi qui accepte.
L'ASSE présente Mme Alice Kaeser qui accepte.

Mme Alice Kaeser et Monsieur Gobbi sont élus par élection tacite selon l'article 12 du règlement communal pour la durée de la législature.

Pour le Conseil d'Etablissement de la Planta

L'ASSE présente Mme Florence Pojer qui accepte.

Mme Florence Pojer est élue par élection tacite selon l'article 12 du règlement communal pour la durée de la législature.

Pour le conseil intercommunal de l'Association Régionale Action Sociale (ARASOL)

Les Verts présentent M. Nicolas Guillot.

Les SCD présentent M. Patrick Strobel qui accepte.

M. Patrick Strobel est élu par élection tacite selon l'article 12 du règlement communal pour la durée de la législature. M. Mordasini, absent, sera élu après son assermentation.

Pour le conseil intercommunal de l'Organisme Régional de Protection Civile Lausanne Ouest (ORPC)

Les PLR présentent M. Simon Hostettler qui accepte.

L'ASSE propose Mme Claude Probst qui accepte.

Les SCD proposent M. Cyril Golaz qui accepte.

Les Verts proposent M. Etienne Vermeulen, en tant que délégué suppléant, et ce dernier accepte

Mme Claude Probst et MM. Simon Hostettler, Cyril Golaz et Etienne Vermeulen sont élus par élection tacite selon l'article 12 du règlement communal pour la durée de la législature.

Pour le conseil intercommunal de l'Association PolOuest

L'ASSE présente M. Oleg Yazyev qui accepte.

Les SCD présentent M. Laurent Clerc qui accepte.

MM. Oleg Yazyev et Laurent Clerc sont élus par élection tacite selon l'article 12 du règlement communal pour la durée de la législature.

Pour l'APREMADOL

Pas de délégués du Conseil communal.

Mmes Christiane Michel et Diane Burrus assistent aux séances à titre personnel et tiennent le Conseil informé régulièrement.

10) Adoption du PV

Le PV sera envoyé aux membres du Conseil communal 2021-2026, par email, d'ici vendredi 19 juin 2021.

Il sera également joint à la convocation à la première séance de la législature afin d'être discuté et adopté.

11) Verre de l'amitié

Suite à notre demande de pouvoir organiser un apéritif sur le campus de l'UNIL à la suite de notre présente séance, Angélique Batchelor, Responsable Accueil Événements et Gestion des Salles nous répond que « *Conformément aux Directives en vigueur sur le campus, il n'est toujours pas possible d'organiser d'apéritif malheureusement.* »

Mme la Présidente donne la parole à M. Etienne Dubuis, Syndic élu pour la législature 2021-2026.

M. le Syndic Etienne Dubuis : L'action politique est un passage de témoins. Un témoin que nous recevons des mains de nos prédécesseurs, que nous tenons durant un temps limité et que nous finissons par transmettre à d'autres.

En ce moment de changement de législature, cette constatation m'inspire deux sentiments. Un sentiment de reconnaissance, d'abord, à l'égard de ceux qui nous ont précédés et qui ont fait leur part au cours des années, dans des circonstances parfois difficiles. Un sentiment de responsabilité, ensuite, à l'égard de la population de notre commune, de tous ces hommes, de toutes ces femmes et de tous ces enfants qui vont recevoir en héritage le fruit de notre action.

La législature qui s'achève n'a pas été facile. Elle a été marquée par deux révolutions, qui produisent encore leurs effets.

La première révolution a été démographique. En l'espace de douze ans, entre 2009 et 2021, Saint-Sulpice est passée de 3000 à 5000 habitants. Son visage a changé avec l'édification de nombreuses grandes constructions là où avaient longtemps régné les petites maisons et les champs. Et sa population s'est métamorphosée avec l'arrivée de citoyens de toutes origines, attirés en particulier par les Hautes Ecoles.

La deuxième révolution a été politique. Le scrutin proportionnel, institué il y a une dizaine d'années dans les communes de plus de 3000 habitants, a entraîné l'arrivée des partis politiques, deux dans un premier temps, et quatre aujourd'hui. Il en a résulté tout de suite une pratique différente, à la fois plus dynamique, plus compétitive et plus exigeante à l'égard de l'exécutif.

La Municipalité sortante restera dans l'histoire de Saint-Sulpice comme celle qui a dû affronter cette double révolution. Elle y a répondu notamment en dotant notre commune de nouvelles infrastructures, en modernisant la gestion de ses finances et en renforçant son administration, aussi bien pour accompagner l'augmentation de la population que pour répondre aux exigences de plus en plus élevées de nos contemporains.

Il nous reviendra à nous tous qui sommes réunis ici, et qui siégerons ces prochaines années à la Municipalité ou au Conseil communal, de continuer ce travail d'adaptation constante de notre collectivité à une réalité perpétuellement changeante. La tâche restera compliquée. La population va continuer à augmenter et, sans doute, à formuler de nouvelles demandes.

Mais cela n'a pas de quoi nous impressionner. Saint-Sulpice a de sérieux atouts. Et, pour les exploiter, nous sommes plus riches que jamais de nos différences.

Je formule le vœu que nos appartenances partisans variées ne nous séparent pas ces prochaines années mais qu'elles contribuent au contraire à nous rapprocher dans un même souci de conjuguer nos différences pour approfondir nos réflexions. Avec la conviction que les meilleures solutions ne sortent pas du ressassement des mêmes arguments mais de la confrontation des points de vue.

C'est à cette condition que nous réussirons ensemble la législature qui nous attend. Et que nous parviendrons à léguer à nos successeurs une commune prospère et vivante.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 20h30.

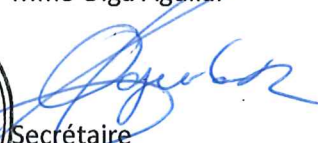
Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser

Mme Olga Aguilar


Présidente




Secrétaire

